ECOLE PRIMAIRE

20 rue Jean Charron 60440 BOISSY FRESNOY

09 67 30 12 80

**CONSEIL D’ECOLE DU 02 NOVEMBRE 2015**

Présent(e)s :

* Mme Gestkoff (directrice), Mme Turle, Mme Ledoux, Mme Delfraissy, Mme Panhaleux (enseignantes),
* Mme Létagneaux, Mme Dormoy, Mme Lardier, Mme Garrigue, Mme Dacheux, , Mme Delafontaine, Mme Marocco, Mme Czernak-Demaret (représentants des parents d’élèves)
* M. Lépine (Maire), Mme Duprat, M. Dovergne (conseillers municipaux)
* Mme Pluchard (Directrice Léo Lagrange)

Excusés : Mme Darmon (IEN), M. Coffin (DDEN), Mme Taquet et M. Noirault (conseillers municipaux), Mme Mendès (représentants des parents d’élèves)

|  |  |
| --- | --- |
| **Début de séance** | *18h15* |
| **Résultats des élections des représentants de parents d’élèves et rôle et attributions du conseil d’école** | Cette année une liste présente : 5 titulaires (Mmes Létagneaux, Dacheux, Lardier, Delafontaine et Garrigue) et 4 suppléants ont été élus. Le taux de participation est de 55,98% (59,11% l’année dernière). Sont membres de droit au conseil d’école : le directeur, les enseignants, un maître du RASED, les parents d’élèves élus, le maire (ou son représentant), un conseiller municipal, le DDEN, l’IEN.Le conseil d’école vote le règlement intérieur ; établit le projet d’organisation de la semaine scolaire ; est associé à l’élaboration du projet d’école sur le fonctionnement de l’école, statue sur la partie pédagogique du projet d’école proposée par les enseignants et en fonction de ces éléments vote le projet d’école ; donne son accord pour l’organisation d’activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, est consulté par le maire sur l’utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d’ouverture de l’école ; En outre, le conseil d’école est informé du choix des manuels scolaires ou matériels pédagogiques divers et sur l’organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)La directrice rappelle que les questions doivent lui parvenir au moins deux semaines avant les dates des prochains conseils d’école |
| **Règlement intérieur** | Suite à la publication du nouveau règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de l’Oise (mis en ligne sur le site de l’école) et à la réforme des nouveaux rythmes scolaires, Mme l’inspectrice à demandé aux directeurs d’école de faire figurer dans le règlement intérieur le sommaire du règlement départemental avec le lien pour accéder à l’ensemble de ses articles.Les nouveaux horaires de l’école figureront en annexe. Les modifications apportées au règlement intérieur en 2013 dans les chapitres « récompenses et sanctions » et « hygiène » ont été effacées par mégarde. Nous les rajoutons donc à nouveau dans celui de cette année. Le nouveau règlement intérieur est voté à l’unanimité.L'ensemble du conseil d'école a été informé du contenu de la charte de la laïcité. Celle-ci est affichée dans le hall d'entrée de l'école, côté élémentaire et fera l'objet d'une étude en classe dans l'année courante" |
| **Alerte incendie** | Il a été effectué le jeudi 10 septembre2015, dans les deux premières semaines de la rentrée.*Durée de l’exercice* : 3’10. L’alerte a été faite en prévenant les enfants et les enseignants dans la matinée.L’évacuation s’est faite en ordre et rapidement. Il a été rappelé aux ATSEM et de aux enseignants de fermer les portes, une fois que les élèves sont sortis des classes. |
| **Effectifs** | Les effectifs actuels sont de 132 élèves. Les élèves sont répartis comme suit : PS/MS/GS Mme Panhaleux : 27 élèves; Mme Turle GS /CP : 28 élèves; CE1/CE2 Mme Delfraissy : 25 élèves; CE2/CM1 Mme Gestkoff : 26 élèves; CM1/CM2 Ledoux : 26 élèves. Les effectifs par niveau sont les suivants :4 PS 18 MS 9 GS 23 CP 17 CE1 21 CE2 19 CM1 20 CM2Pour la rentrée 2016 : 13 PS, 4 MS, 18 GS, 10 CP, 23 CE1, 17 CE2, 21 CM1, 19 CM2 soit 125 élèves. 35 élèves relèvent de la maternelle donc il y aura encore l’année prochaine une classe maternelle PS/MS/GS et une section enfantine GS/CP. La configuration serait: 13PS+4MS+6GS (23 élèves), 12GS+10CP (22 élèves), 23CE1+4CE2 (27 élèves), 13CE2+13CM1 (26 élèves) et 8CM1+19CM2 (27 élèves) |
| **ATSEM** | Le contrat de Melle LAVAQUERIE prend fin en janvier2016. L’équipe enseignante demande s’il serait possible de maintenir ce poste d’ATSEM en section enfantine au vue des effectifs de l’année prochaine. De plus, le maintien de ce poste d’ATSEM lui permettrait de se familiariser avec le fonctionnement de l’école, de l’équipe, mais aussi avec les élèves. |
| **Organisation du temps périscolaire** | Mme Agathe Pluchard, directrice Léo Lagrange, explique le fonctionnement du temps périscolaire :**La cantine** : fréquentée par environ 55 enfants**Le matin** : environ 25 enfants sont accueillis. Les activités proposées sont musique, bibliothèque, activités jeux de société.**Le soir** : environ 20 enfants sont accueillis de 16h15 à 19h, les enfants bénéficient d’un temps pour faire leurs devoirs. A 17h, ils goûtent, puis ils font différentes activités. Le Nouveau règlement intérieur du périscolaire a été rédigé avec la modification des horaires d’école. **N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires)** : elles ont lieu maintenant le vendredi de 13h30 à 16h30. En 1ère période : 57 enfants inscrits, en 2e période : 32 inscrits (pour le moment)Les DPE regrettent le prix demandé pour l’inscription (45E par session/enfant). La commission scolaire et Mme Pluchard expliquent que c’est le coût des différents intervenants qui justifie le prix demandé. Cependant, pour la prochaine cession il sera précisé aux parents qu’ils ont la possibilité de payer avec des tickets CESU ou des chèques vacances.La directrice demande que l’école et le périscolaire établissent des règles de cour communes afin de préserver le matériel et les voix des adultes en charge de la surveillance. |
| **Prise en charge de la difficulté scolaire** | * Les élèves handicapés : l’école a l’obligation d’accueillir tous les enfants inscrits. Pour les élèves handicapés, un dossier est établi auprès de la MDPH, l’élève peut bénéficier de l’aide d’une AVS et/ou de l’intervention de rééducateur ou de matériel sur décision du SESSAD. Une orientation est possible en CLIS, IME, UPI, hôpital de jour … d’après le PPS (Plan Personnel de Scolarisation), revu chaque année. Dans notre école : nous avons deux dossiers en cours de validation et un validé avec l’intervention d’une AVS et du SESSAD auprès de l’élève.
* **Le PPRE** : Plan Personnel de réussite Educative, est un contrat pédagogique établi entre l’enseignant, la famille et l’élève en fonction des difficultés rencontrées par l’élève par rapport à des objectifs précis. Il formalise les aménagements pédagogiques mis en place en classe pour favoriser la réussite des élèves.
* **Le PPRE passerelle** est rédigé pour assurer la continuité des aides mises en place d’une année sur l’autre et d’un cycle à un autre. Il est rédigé aussi dans le cadre de la continuité école –collège
* **Le PAP** : Plan d’Accompagnement Personnalisé : est un nouvel outil mis à la disposition des enseignants et des parents afin d’aider les élèves ayant des troubles des apprentissages, ne relevant ni d’un PPRE, ni d’un handicap. C’est un outil qui peut suivre l’élève de la maternelle jusqu’au lycée. Cependant, il faut avoir l’avis du médecin scolaire, et il n’y en a plus pour l’instant sur le secteur.
* RASED : Mme Thibodot Mireille (psychologue scolaire cette année) peut intervenir sur l’école auprès de plusieurs élèves
* **APC : Activités Pédagogiques Complémentaire**s. Elles peuvent être de 3 sortes : **AED** : Aide aux élèves en difficulté dans leurs apprentissages (mis en place pour des élèves du CE1/ CE2 depuis octobre) ; **ATP** : Aide au travail personnel, à la méthodologie ; **APE** : Mise en œuvre d’une activité prévue par le projet d’école : le Journal de l’école (mis en place depuis septembre pour des élèves de Mmes Panhaleux (élèves en difficulté), Delfraissy (méthodologie aide aux élèves en difficulté), Gestkoff et Ledoux (5 ateliers différents répartis sur l’année). Mme Turle (aide aux enfants en difficulté).

Les enseignants rappellent que les parents ont la possibilité de refuser la participation de leur enfant à ces activités, que pour chaque groupe le minimum est de 2, que pour la mise en place des APE-TICE en lien avec le projet d’école, le bon fonctionnement des ordinateurs de chaque classe est essentiel. |
| **Projets annuels** | **Projet d’école** : les photocopies couleurs seront faites par la mairie (pour l’école 112 exemplaires : 1/famille et pour l’équipe pédagogique) + une dizaine d’exemplaires pour le périscolaire et encore quelques uns pour l’équipe municipale…. Donc environ 120 exemplaires en tout.Il y aura 3 journaux sur l’année avant les vacances de Noël, les vacances de printemps, et les vacances d’été. L’école fournira le journal 1 à 2 semaines avant en mairie.**Sorties** : Les CE2/CM1 et les CM1/CM2 : sortie Vaux le Vicomte le 24 mai visite du château + animation, challenge d’athlétisme mais le transport sera à la charge de la coopérative scolaire. Les élèves de CM1 et CM2 sont prioritaires. La directrice demande à la commission scolaire d’intervenir auprès de la CCPV pour qu’elle prenne en charge les transports en car comme cela était fait auparavant.Les CE1/CE2: Fête des sciences, intervention musée de l’archerie, sortie sur le thème des contes avec Mme Turle (GS/CP).Les PS, MS et GS : Intervenant escargotière 20 novembre en classe, château de Breteuil (thème contes). **Kermesse** : elle est à l’étude pour le samedi 25 juin 2016.**Spectacles** : Réservation le jeudi 17 décembre la concierge de la rue Grognard 1050EScène et participation de la mairie demandée. Demander la dimension de la scène à la compagnie ; Le goûter sera peut-être distribué lors du spectacle. |
| **Point coopérative scolaire** | 2551.02€ au 1er septembre. Il y a actuellement 2995€ en banque. Don 400€.La kermesse a rapporté environ 1110€ et l’argent des photos est à venir. Mme Panhaleux précise qu’il y a un certain délai d’encaissement, car elle attend d’avoir un nombre conséquent de chèques pour les déposer. |
| **Demande du conseil des élèves** | Le 10 octobre 2015, les élèves du CP au CM2 ont élu leurs représentants (1/classe) afin qu’ils transmettent leurs propositions pour améliorer la vie de l’école. La directrice les reçoit avant le conseil d’école et restituera les réponses aux délégués après. Ils demandent :* Plus de vélos
* Plus de camions dans la caisse de récré
* Plus de bancs dans la cour pour s’assoir
* Un grand écran en maternelle (Câble vidéoprojecteur et enceintes)
* Puissance 4 géant pour mettre dans la cour
* Garage à trottinette et à vélo, parce qu’il n’y a plus assez de places
* Une poubelle fixe dans la cour
 |
| **Demande de travaux** | La directrice demande de renforcer la sécurité à l’entrée et à la sortie de l’école. De nombreux élèves viennent à vélo seuls, et courent un risque d’accident lorsque les voitures circulent pour déposer d’autres enfants. Serait-il possible qu’une personne de la mairie aide les enfants à traverser et veille à ce que les vélos respectent les règles de sécurité ? Le permis vélo est validé en classe par Mme Ledoux 1an/2.La directrice fait aussi remarquer la responsabilité des parents qui laissent leurs enfants faire du vélo sans casque alors que cela est devenu obligatoire, d’autant plus qu’ils ont la possibilité de les suspendre aux porte-manteaux.L’équipe pédagogique tient à remercier la mairie pour tous les travaux effectués :* Aménagements, travaux et meubles réalisés durant les vacances d’été.
* Travaux liés au fonctionnement de l’école à prévoir :
* Repeindre la classe 4
* Insonorisation de la classe 4
* Echange de tableaux entre les classe 2 et 6
* 2 Prises cpl pour la classe 1
* Film sur fenêtres (classe 4 et cuisine)
* Rideaux occultant (classe 2 et 3)
 |
| **Salle informatique** | Les fenêtres ont été changées et le système d’alarme installé. L’équipe enseignante demande à ce qu’on installe des bancs à la place des chaises pour optimiser l’espace. La fibre vient d’être passée dans le village, mais la mairie attend les appels d’offres des opérateurs. La salle informatique devrait être opérationnelle durant le premier trimestre 2016. |
| **Fin de séance** | *20h25* |
| **Dates des prochains****conseils d’école** | *Mardi 2 février 2016 et jeudi 2 juin 2016 à 18h15* |